L 2012 2081

LETTRE
DE MONSEIGNEVR LE PRINCE DE CONDE', enuoyee à la Royne.

Sur le refus qui luy a esté faict par Messieurs de Poictiers. le 22 Juin.

M. D. C. XIIII.

Case
F
39
.326
1614 copy 2

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035

LETTRE DE MONSEIgneur le Prince de Condé, sur le refus qui luy a esté fait par Messieurs de Poictiers.

MADAME,

Il faut qu'auec vn déplaisir sanglant d'vne irreparable offence que i'ay receuë, ie face à vostre Maiesté le discours veritable de ce qui s'est passé à Poictiers: Vous sçauez, Madame, qu'ayant r'enuoyé le sieur de Latrie auec vostre permission à Poictiers, ensemble vne lettre à la maison de ville, pour leur monstrer les sinceres affections à vostre seruice, & comme par la fin de ses troubles toutes choses appaisées i'estois r'entré en l'honneur de vos bonnes graces, i'ay adiousté quelques plainctes de l'Eueſque, lequel auoit parlé si indignement de moy, que sans le respect de vostre Maiesté, i'en eusse eu du ressentiment, & aussi la promesse que i'auois faicte au President Ianin, d'oublier tout par le traicté, comme aussi ie desirerois le mesme de vostre Maiesté &

n'euſſe failly de l'embraſſer, le voyant, comme ie feray de tout mon cœur, tous ceux qui vous ont ſeruie fidellement: mais, Madame, voicy deux tours irremiſſibles, dont ie vous demande iuſtice, que ie vous ſupplie treſ-humblement me faire exemplaire: Il y a donc trois iours, Madame, que Latrie s'en allant auec le ſieur de la Blanchardiere tous deux ſeuls, ils furent attaquez par gens ſuſcitez par l'Eueſque, & ſainct George, & le premier mot fut: Tu as apporté lettres de ton Prince, contre noſtre reuerend Eueſque, faut que tu meure; ſurquoy ayant mis l'eſpee à la main quatre vingt hõmes attitrez leur tirerent des coups de Carrabine, bleſſerent en cinq ou ſix endroicts le ſieur de Latrie, tuerent ſon lacquais, & vn habitant, & puis ſe retirerent: & depuis pour euiter iuſtiſtice, ledict Sainct George les a emmenez à main armée, & ledict Eueſque mit des corps de gardes dans le clocher de l'Egliſe, & deuant ſa porte pour les garder, & le ſieur de Latrie mené chez le Maire de la ville où tous les iours ils menaçoient de le venir tuer, en ayant faict cent entreprinſes, dequoy ledit de Latrie bleſſé m'enuoya ledit ſieur de la Blanchardiere pour me faire ſa plaincte, lequel me trouua retournãt à Amboiſe du voyage que voſtre Maieſté ſçait, &

duquel, mais que ie luy face ſçauoir les particularitez, elle receura tout contentement de l'homme que i'ay veu. Aduerty donc de ce faict, voſtre Maieſté peut iuger ſi le reſentiment d'vne ſi grande offence ne me dõna ſubiect de retirer mon amy eſtant en peine pour moy, & ſoubs voſtre protection du danger où il eſtoit: pour oſter tout ſoupçon, tãt à voſtre Maieſté, qu'à la ville de Poictiers ie renuoyay toute la Nobleſſe qui me ſuiuoit & auec quinze cheuaux ſeulement, me reſolus de le venir retirer de Poictiers, l'emmener auec moy, ce que i'ay faict ſur le champ. M'eſtant donc acheminé en ceſte compagnie, i'approchay a deux lieues de la ville où ie trouuay ledit Latrie qu'on auoit fait ſortir par ſubtilité, ie me reſolus donc d'acheuer mon voyage pour auoir des informations, & paſſay la riuiere; arriuant à cinq cens pas de la porte i'ay trouué (voſtre Maieſté me pardonnera ſi ie le dis) vn ieune homme qui ſe dict enuoyé de voſtre Majeſté à Poictiers, nommé Beaulieu de Perſac, qui m'a dict auoir charge de voſtre Majeſté, d'ordonner à ceux de Poictiers de faire ſans exception, tout ce que diroit l'Eueſque, & que ledit Eueſque ne trouuant pas bon que i'entraſſe à Poictiers, qu'õ feiſt ce qu'il voudroit, Ie n'ay laiſſé d'aller iuſques à la porte qui

m'a esté refusee, auec beaucoup d'insolences par vn cocquin nommé Berland qui a dict le faire par commandement de Messieurs, Madame ce sont les despesches partant du beau iugement de Mõsieur Philippeaux qui faict faire ces tours & dõnent vne telle crainte à ses gens si capables contre vostre intention : Ie vous demande iustice de ceſt Eueſque & des habitans, & qu'il plaise à vostre Maiesté trouuer bon que ie la prenne de sainct George : Madame, l'Eueſque a fait sonner le tocqueſſin, a commandé de me tirer sur les murailles a failly tout à ceſte heure de tuer deux des miens, que i'auois enuoyé pour leur dire mon équipage, & le desir que i'auois d'entrer. Francheliere a esté aux portes le pistolet bandé & amorcé, Malaguet estoit le Capitaine de la porte qui m'a esté refusée, vostre Maiesté iugera combien de potances peuuent espier ce crime en plaine paix, apres lecture faicte d'vne des lettres de vostre Majesté, en ma faueur : car pour l'autre, le froid stil dont monsieur Philippeaux l'auoit faite m'empeschera de la donner: Madame le feu Roy pour vn simple reffuz faict à Montlehery à ma compagnie de gens d'armes en feist exemple tel qu'ils s'en souuiendront a iamais ; faictes moy l'honneur de me satisfaire auec l'honneur deub à ma qualité &

punir ces rebelles, & ce seditieux Eueſque. Ce Gentil-homme en rendra compte à voſtre Majeſté, & me rapportera ſes volontez cependant ie tireray pour ma ſatisfaction le plus de raiſon que ie pourray contre S. George, & y aſſiſteray Latrie de tout mon pouuoir, Ie vous ſupplie tres-humblement, Madame, conſiderer ceſt affaire, le lendemain de la ceſſation des mouuements, & ma qualité, en laquelle la voſtre eſt criminellement offencée, ie mourray de mille morts premier que de ſouffrir vn ſi grand affront, & vous teſmoigneray par mes ſeruices, ne reſpirer que voſtre ſeruice & contentement, Ie ſuis,

MADAME,

Voſtre treſ-humble, & tres-obeiſſant, ſeruiteur & Neueu,
HENRY DE BOVRBON.